



# Annie VIDAL

Votre Députée

## Mesdames, Messieurs

Un an après la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives anticipées de juillet 2024, je viens vous rendre compte, comme je le fais depuis 2017, de mes travaux, tant à Paris que dans notre circonscription.

A Paris, dans une Assemblée nationale composée, selon le choix des Français, de trois blocs dont aucun n'a la majorité seul, et malgré un contexte trop souvent tendu et une instabilité politique, le travail législatif avance. Nous avons voté de nombreux textes dont certains vous sont présentés dans cette lettre d'information. J'ai eu l'honneur d'être nommée rapporteure de la proposition de loi relative à l'accompagnement et aux soins palliatifs, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

En circonscription, je reste pleinement engagée. Fidèle à mes valeurs et à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous, je poursuis ce lien direct avec les habitants, les élus locaux, les associations, les acteurs économiques et sociaux. Cette proximité est au cœur de mon mandat. Elle guide mon action, éclaire mes décisions et me permet de porter à Paris une parole ancrée, réaliste, solidaire et humaine.

Aujourd'hui comme demain, je continuerai à défendre avec détermination notre territoire et à faire entendre votre voix.

*Fidèlement*

Annie VIDAL

## Mes fonctions

Vice-Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale  
Présidente du Conseil Territorial de Santé Rouen-Elbeuf-Pays de Bray  
Vice-Présidente du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

## Mes travaux depuis juillet 2024



### A Paris

#### Hémicycle

284 heures de travaux

#### Commission des affaires sociales

135 heures de travaux

67

Rendez-vous

61

Evènements



### En circonscription

26

Cérémonies

12

Permanences

80

Rendez-vous locaux

83

Evènements locaux

# Propositions de loi relatives à la fin de vie

L'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades en fin de vie a été interrompu suite à la dissolution. Il a toutefois été réinscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en septembre 2024, et le Premier ministre a exprimé sa volonté de scinder ce texte en deux : ce que personnellement je soutenais dès la sortie du projet de loi initial. En effet, il est selon moi fondamental de pouvoir s'exprimer en deux votes distincts : l'un portant sur l'accompagnement et les soins palliatifs, l'autre sur l'ouverture d'un nouveau droit, celui de recourir à une substance entraînant la mort très rapidement.

## Proposition de loi relative à l'accompagnement et aux soins palliatifs

**Dès lors, je me suis engagée à déposer la proposition de loi pour le développement et l'accompagnement des soins palliatifs, que j'ai eu l'honneur de porter et qui a été votée à l'unanimité le 27 mai 2025.**

**Dans cette proposition de loi, il s'agit de :**

- ✓ Donner une base législative à la définition des soins palliatifs en l'élargissant à la notion plus englobante de l'accompagnement qui concerne, certes, le malade mais aussi son entourage.
- ✓ Structurer l'offre de soins palliatifs à l'échelle des territoires pour en garantir l'accès à tous, permettant ainsi de créer un droit opposable à l'accès aux soins palliatifs.
- ✓ Donner une assise législative à la stratégie décennale des soins palliatifs qui prévoit, notamment, de doter chaque département d'une unité de soins palliatifs, chaque région d'une unité de soins palliatifs pédiatrique, développer les équipes mobiles de soins palliatifs, et créer 50 000 places d'hospitalisation à domicile.
- ✓ Proposer au patient et à ses proches un plan personnalisé d'accompagnement et la mise en place de cycles de discussions anticipées.
- ✓ Créer de nouvelles structures : les maisons d'accompagnement et de soins palliatifs pour offrir une alternative au domicile pour les malades qui ne nécessitent pas une hospitalisation mais qui ne peuvent pas rester à leur domicile.
- ✓ Créer une filière universitaire pour reconnaître la spécialité des soins palliatifs et développer la formation pour tous les professionnels de santé.
- ✓ Prévoir des campagnes d'information pour mieux faire connaître les soins palliatifs, les directives anticipées et la possibilité de désigner une personne de confiance.

**L'objectif de ce texte est clair : permettre à chaque personne dont l'état de santé le requiert de bénéficier d'un accompagnement et de soins palliatifs. Accompagner une personne en fin de vie, c'est lui reconnaître sa valeur jusqu'au bout, c'est l'écouter, l'entourer et lui dire qu'elle compte.**

## Proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir

Cette proposition de loi vise à instaurer un nouveau droit : l'aide à mourir, qui consiste à recourir, dans certaines conditions, à l'utilisation d'une substance létale. Les personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, en phase avancée ou terminale, avec un pronostic vital engagé dont les souffrances physiques ou psychologiques sont réfractaires aux traitements ou insupportables pourront demander l'aide à mourir.

Ce nouveau droit soulève des questions éthiques et juridiques majeures mais interpelle aussi profondément notre conception de l'accompagnement du terme de la vie. Il emporte avec lui un changement majeur en ce qu'un être humain, dans certaines conditions, aura le droit de provoquer la mort d'autrui. Ce texte a été voté le 27 mai 2025.

Je suis convaincue qu'avant d'ouvrir un tel droit, nous avons un devoir : celui de garantir à chacun un accès à l'accompagnement et aux soins palliatifs, où qu'il vive et quelle que soit sa situation.

Parce que l'accompagnement, la présence humaine, l'écoute, la prise en charge de la douleur et du mal-être psychique peuvent transformer la fin de vie. Bien souvent, le désir de mourir naît d'une détresse, d'un isolement ou d'un sentiment d'abandon. Si nous améliorons les conditions de la fin de vie, alors nous répondrons à une attente essentielle, sans avoir à créer ce nouveau droit.



# Agriculture

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, adoptée définitivement par le Parlement en février 2025, vise à renforcer la souveraineté alimentaire de la France et à assurer le renouvellement des générations agricoles.

Cette loi vise à soutenir la production nationale, simplifier l'installation des nouveaux agriculteurs et adapter la réglementation pour assurer un avenir durable à l'agriculture française.

## 1. Renforcement de la souveraineté alimentaire

- Reconnaissance de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture comme des activités d'intérêt général majeur
- Instauration du principe de non-régression de la souveraineté alimentaire pour garantir la production agricole nationale
- Simplification de certaines normes environnementales pour faciliter l'activité agricole

## 2. Soutien au renouvellement des générations agricoles

- Création du "Bachelor agro", un diplôme de niveau bac+3 pour former de nouveaux agriculteurs
- Mise en place d'un guichet unique "France services agriculture" dans chaque département pour accompagner les porteurs de projets agricoles
- Renforcement des dispositifs d'accompagnement pour l'installation et la transmission des exploitations

## 3. Simplification des normes et adaptation des réglementations

- Révision du statut des haies pour simplifier leur gestion
- Assouplissement des sanctions environnementales en cas d'infraction non intentionnelle
- Mise en place de mesures pour faciliter la transformation et la vente directe des produits agricoles

## Des lois pour améliorer votre quotidien

### Remboursement intégral des fauteuils roulants

À partir du 1er décembre 2025, tous les fauteuils roulants seront intégralement pris en charge par l'Assurance maladie. Cette réforme, annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, marque un tournant majeur pour l'accès aux aides à la mobilité et met fin aux obstacles financiers et administratifs qui freinaient encore trop de nos citoyens.

### Lutte contre les PFAS

La loi sur les PFAS, adoptée définitivement par le Parlement, interdit progressivement ces "polluants éternels" dès 2026 dans les cosmétiques, textiles et imperméabilisants, avec des exemptions pour les équipements essentiels. Elle impose une cartographie annuelle des sites pollués et un plan de réduction des rejets dans l'eau. Un principe pollueur-payeur est instauré, obligeant les industriels à financer la dépollution.

### Démarchage téléphonique

La loi visant à encadrer le démarchage téléphonique a été votée par l'Assemblée nationale en mars 2025.

Ce texte introduit plusieurs mesures pour renforcer la protection des consommateurs : le consentement préalable obligatoire et des sanctions renforcées.

Ces dispositions visent à réduire les appels non sollicités et à protéger les consommateurs contre les abus liés au démarchage téléphonique.

## Santé

La proposition de loi sur la profession infirmière, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, vise à renforcer le rôle et l'autonomie des infirmiers. Elle introduit :

- De nouvelles missions : soins, suivi des patients, prévention et formation.
- Une reconnaissance du diagnostic et de la consultation infirmière.
- Un droit de prescription élargi à certains produits et examens.
- Une extension des domaines d'exercice, notamment en santé scolaire et en protection maternelle et infantile.
- Une expérimentation de l'accès direct aux infirmiers sans passer par un médecin dans certains départements.

## Loi pour lutter contre le narcotrafic

Cette loi vise à renforcer l'arsenal juridique et opérationnel de la France contre le narcotrafic, en combinant des mesures judiciaires, policières et administratives.

- Création d'un Parquet National Anticriminalité Organisée (Pnaco)
- Renforcement des structures judiciaires et policières avec une réorganisation de l'OFAS (office antistupéfiants) et un doublement des effectifs des juridictions pénales spécialisées.
- Création de quartiers spécifiques dans les prisons pour isoler les trafiquants les plus dangereux, avec des mesures strictes telles que des fouilles intégrales et un accès restreint aux communications.
- Autorisation, sous conditions strictes, d'infiltrés civils rémunérés pour pénétrer les réseaux de trafiquants, avec un suivi judiciaire pendant dix ans.
- Fermeture administrative, décidée par le Préfet, de commerces suspectés de blanchiment.
- Possibilité pour les préfets de saisir un juge afin d'expulser de leur logement les personnes dont les agissements liés au trafic troublent l'ordre public.

# Toujours à vos cotés et à votre écoute

## Conseil Territorial de Santé Rouen-Elbeuf-Pays de Bray

Le Conseil Territorial de Santé, que j'ai l'honneur de présider, avec les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social et les usagers, a établi une feuille de route pragmatique pour l'accès aux soins dans notre territoire. Celle-ci vise notamment à, relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie, développer la prévention, promouvoir des habitudes saines, soutenir les maisons Sports Santé et renforcer l'accès aux soins psychiatriques.

## COPIL Gournay en Bray

Le comité de pilotage pour la redynamisation et la réindustrialisation du Pays de Bray, mis en place par le Préfet de la Seine-Maritime, sur une demande de ma part, poursuit activement ses actions. Trois axes de travail sont développés de manière concertée : L'amélioration du système éducatif, de l'employabilité et de l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle, le renforcement de l'attractivité du territoire pour les nouvelles entreprises et le développement des offres de services, notamment en matière de santé, de logement et de services publics.

## Proposition de loi accueillants familiaux

L'accueil familial est une alternative pertinente entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement. Ma proposition de loi vise à le développer en améliorant les conditions d'exercice des accueillants, en sécurisant les relations et modalités d'accueil, en renforçant sa reconnaissance, et en encourageant sa promotion par les départements.

## Contournement Est de Rouen

En février dernier, j'ai interrogé le Gouvernement sur l'avancement du projet de contournement Est de Rouen. Attendu depuis plus de 50 ans, ce projet permettra d'améliorer la circulation sur les plateaux Est et Nord de Rouen et renforcera l'attractivité économique de notre région.

Les habitants, les entreprises et tous les acteurs du territoire attendent des réponses claires et des engagements fermes. Bien qu'inquiète de l'enlisement de ce dossier, je reste mobilisée pour que cette infrastructure voit enfin le jour.



Banquet des aînés  
Bihorel  
05 janvier 2025



Salon Arts et Couleurs  
Isneauville  
14 novembre 2024



Intervention à l'école Herriot  
Le Mesnil Esnard  
17 janvier 2025



Visite Ministérielle  
Darnétal  
02 mars 2025



Sainte Barbe  
Gournay en Bray  
30 novembre 2024



Visite de la meunerie  
Morville sur Andelle  
21 mars 2025



Cérémonie du 8 mai  
Bois-Guillaume  
08 mai 2025



Exposition « Traits en Liberté »  
Bonsecours  
02 mai 2025

## Permanences parlementaires

Sur les marchés de la circonscription du 13 juin au 11 juillet 2025

Bonsecours, Bois Guillaume, Bihorel, Buchy, Darnétal, Franqueville Saint Pierre, Gournay en Bray et Ry

Pour prendre rendez-vous :



02 35 80 68 63



cabinetavidal@gmail.com



77 route de Paris  
76240 Bonsecours